

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 26 novembre 2019

DELIBERATION N° 2019-07

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

- Transfert du siège social de la CCI à Vesoul -

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 novembre à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône.

Membres titulaires :	23
Quorum :	12
Membres présents :	14
Membres excusés :	09

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

MEMBRES TITULAIRES

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- FERRARI Pascal, 1^{er} Vice-président
- CHAMBRE Fabrice, 2^{ème} Vice-président
- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- HERRBACH Catherine, Membre
- CORDONNIER Alexandre
- DELBOS Martine
- FERRAND Hervé
- FRIQUET Franck
- GRAVELLLE Bruno
- GROSPERRIN François
- MERTENS Frédéric
- PRUNIER Daniel

Exposé des motifs :

Depuis la création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône par le décret n° 2001-629 du 12 juillet 2001, le siège social est situé à Lure.

Compte tenu du fait que Vesoul est la ville Préfecture du département, que la majorité des partenaires avec lesquels travaillent les élus et les équipes de la CCI se trouvent localisés à Vesoul,

Compte tenu du fait que le nombre de collaborateurs basés à Lure s'est considérablement réduit et que la Direction générale de la CCI ainsi que les membres des équipes support sont dans les locaux du 1 rue Victor Dollé à Vesoul,

Vu le Code de commerce,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Règlement intérieur de la CCI de Haute-Saône,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 28 octobre 2019.

Délibération :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône, réunie en Assemblée Générale,

- Décide le transfert de son siège social à l'adresse suivante 1 rue Victor Dollé - 70000 Vesoul, à compter du 01 janvier 2020,
- Autorise son Président à faire toutes les démarches nécessaires auprès de la Tutelle, de la CCIR, INSEE ..., sans exception ni réserve.

Résultat du Vote :

- Nombre de votants	:	14
- Voix pour	:	14
- Voix contre	:	0
- Abstentions	:	0

Cette délibération « Transfert du siège social de la CCI à Vesoul » est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Fait à VESOUL, le 26 novembre 2019

**Jean-Luc QUIVOGNE,
Président CCI de Haute-Saône**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAUTE-SAONE' around its perimeter. The signature is written in a cursive style.